

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: LARVENOL 4GR

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0006

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012956-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

LARVENOL 4GR

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0006	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012956-0000	
Date de l'autorisation	24/02/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BABOLNA BIO LTD
Adresse du fabricant	SZALLAS UTCA. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	KOVE J U 1 H-2943 BABOLNA Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	BABOLNA BIO LTD
Adresse du fabricant	SZALLAS UTCA. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	SZALLAS UTCA. 6. H-1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,421

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Contient Polyethyleneglycol-15-hydroxystearat. Peut produire une réaction allergique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le ... dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Larves de mouches – Utilisateurs Professionnels et Non-professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: Mouche des étables Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: <i>Eristalis tenax</i> Nom commun: Eristale tenace Stade de développement: Larves Insectes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur des bâtiments d'élevage fermés (porcs, bovins, volailles, équins, etc.) : traitement du fumier dans les porcheries fermées, les étables de bovins et les poulaillers, ainsi que dans les écuries et autres bâtiments d'élevage. Extérieur : Fosse à fumier étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Dispersion - Dispersion sur le fumier
Taux et fréquences d'application	30 g/m² - 0 - Dosage : 30 g / m² Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié (par exemple un applicateur de granulés portable), selon le dosage suivant : Porcheries, étables : - Caillebotis : Appliquer le 3ème jour après l'introduction du nouveau bétail. Traiter tout le sol de la fosse à lisier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque élimination des déjections. - Litière profonde : Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 8 à 10 cm de la couche de litière. Fermes avicoles : - Cage : Traiter le fumier accumulé (à chaque nouvelle couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages. - Litière profonde : Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière. Dans le cas de substrats très secs (litière de poulet, par exemple), l'effet du produit peut être plus lent. L'ajout de 100-200 mL d'eau / m² au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très

sèches.

Fumier entreposé à l'extérieur :

Ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et répondant aux autres exigences en matière de stockage sécurisé des excréments. Lors du traitement d'excréments stockés à l'extérieur, appliquer le produit à la dose de 30 g / m².

Arrêter de traiter les excréments avec le larvicide au moins deux mois avant de les épandre / traiter dans les champs.

Le produit peut contrôler le nombre de mouches adultes nouvellement éclos pendant une période allant jusqu'à 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées. Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels :

- Sachet en papier avec doublure interne en LDPE : 10 ; 15 ; 20 ; 25 kg
- Sac en PP ou HDPE : 10 ; 15 ; 20 ; 25 kg
- Carton avec doublure interne en LDPE : 100 ; 200 ; 250 ; 500 ; 750 ; 1000 ; 1500 ; 2000 g
- Seau en PP ou HDPE : 0,5 ; 0,75 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 12,5 ; 15 ; 20 ; 25 kg
- Contenant en PP ou HDPE (boîte ou bouteille) : 100 ; 200 ; 250 ; 500 ; 1000 g

Non-professionnels :

- Carton avec doublure interne en LDPE : 100 ; 200 ; 25 ; 500 ; 750 ; 1000 ; 500 ; 2000 g
- Seau en PP ou HDPE : 0,5 ; 0,75 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3 ; 4 ; 5 kg
- Contenant en PP ou HDPE (boîte ou bouteille) : 100 ; 200 ; 250 ; 500 ; 1000 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Enlevez ou couvrez toutes denrées alimentaires et réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Éviter le contact entre le bétail et le produit. Si ce n'est pas possible, retirer le bétail lors du traitement.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockages des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Une exposition répétée peut provoquer une réaction allergique.
- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter un centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe.
- Protéger de la chaleur : le produit ne doit pas être stocké à une température supérieure à 35°C.
- Durée de vie : 3 ans

6. Autres informations

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.